



Me marier en france avec un visa tourisme

Par **JUSTIN BLAISE**, le **18/03/2015** à **02:55**

Je suis camerounais et je vais me marier a la fin de l'année avec ma compagne qui vis en France depuis plus de quinze ans qui s'apprête a avoir sa nationalité française(plusieurs années qu'on est ensemble). D'après les renseignements que j'ai eu, il est possible qu'on se marie en France avec un visa tourisme!

Le problème c'est après, nous souhaitons rester en France parce qu'elle y travaille depuis des années sans problème mais pour moi comment ça se passe une fois que mon visa tourisme est expiré? Vu qu'on sera marié peut on rester en France sans problème? Sinon, qu'est ce qu'on doit faire?

Par ailleurs je souhaite travailler aussi je suis réalisateur audio visuel de formation. pourrai je travailler?

Pouvez vous m'aider ou bien où dois je me renseigner?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **18/03/2015** à **11:16**

Bjr,

Un visa de tourisme n'est pas prévu, comme son nom l'indique, pour immigrer en france, vous risquez de vous retrouver en situation irrégulière.

dans votre situation, il vaudrait mieux attendre que votre compagne obtienne sa nationalité française puis que vous demandiez un visa conjoint de français.

si vous vous mariez avant que votre compagne ait la nationalité française, la préfecture risque de vous demander de retourner dans votre pays pour demander un visa long séjour.

pour le travail sachant qu'il existe plus de 4 millions de français à la recherche d'un emploi, cela risque d'être difficile.

vous deriez vous renseigner auprès du consulat de france.

cdt

Par **JUSTIN BLAISE**, le **18/03/2015** à **13:48**

bonjour monsieur

je suis heureux de vos éclaircissements merci beaucoup, svp et si elle a sa nationalité dans les prochaines semaines que faut il faire en ce moment là?

salutations cordiales

Par **youris**, le **18/03/2015** à **15:09**

Bjr,

si vous vous mariez au cameroun, une fois marié, vous demanderez un visa conjoint de français.

si vous vous mariez en france, vous demanderez au consulat un visa pour vous marier en france en indiquant votre intention de vous y établir.

cdt